

MINISTERE DES EAUX ET FORETS DE
L'ENVIRONNEMENT,
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION-TRAVAIL-JUSTICE



**DOCUMENT DE PRESENTATION
DE L'ORGANISATION DE
LA CONFERENCE PANAFRICAINNE
DE HAUT NIVEAU**

**« BIODIVERSITE ET LUTTE CONTRE LA
PAUVRETE : QUELLES OPPORTUNITES POUR
L'AFRIQUE ? »,**

LIBREVILLE, DU 6 AU 8 SEPTEMBRE 2010

PRESENTATION DE LA CONFERENCE

▪ INTRODUCTION

Au moment où les Nations Unies ont décidé de célébrer l'année internationale de la biodiversité, la conservation de la biodiversité en Afrique s'impose comme un enjeu pour tous. En même temps le continent doit relever le défi de l'éradication de la pauvreté et l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement.

La République Gabonaise consciente que les ressources biologiques renouvelables de la Planète représentent une opportunité unique pour le développement économique et social de l'humanité toute entière a décidé d'organiser une conférence panafricaine de haut niveau pour contribuer au débat et à la politique internationale sur les liens entre la protection de la biodiversité et le développement économique.

Face aux menaces qui pèsent sur la biodiversité l'Afrique a depuis longtemps mis en place des actions de conservation notamment par la création d'aires protégées de réputation mondiale. Elle a su préserver comme nul par ailleurs sa grande faune sauvage et les écosystèmes qui les abritent. Elle a aussi inventé des modèles économiques et sociaux pour impliquer les acteurs économiques et les populations dans ces réalisations. Mais au delà de ces zones protégées, comment exploiter durablement la diversité biologique qui est une richesse d'avenir au même titre que les ressources minérales ou énergétiques, sans lui nuire ? Comment l'Afrique peut-elle entreprendre une « prospérité verte » en luttant efficacement contre la pauvreté ?

Les statistiques économiques et sociales commencent à mieux appréhender l'importance des valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques qu'elles dispensent. On estime qu'aujourd'hui plus de 3 milliards de personnes dépendent de la diversité biologique marine et côtière, et que plus de 1,6 milliards sont tributaires des forêts et des produits forestiers non ligneux pour leur existence. La dégradation des habitats et l'érosion de la diversité biologique menacent les moyens d'existence de plus d'un milliard d'habitants de zones arides et sub-humides. Les populations les plus pauvres sont celles qui ont le plus besoin de ses services écosystémiques gratuits pour s'alimenter, se vêtir, se soigner, se chauffer, s'abriter ou tenter de s'enrichir. L'exploitation durable des ressources naturelles renouvelables des écosystèmes forestiers, des agricoles et pastoraux, des zones côtières et maritimes représente des secteurs clés du développement pour la plupart des pays africains. L'approvisionnement en eau de qualité, la sécurité alimentaire, la santé humaine et celle du bétail et des végétaux, la production d'énergie ou l'adaptation au changement climatique ... tous ces enjeux sont directement dépendant de la biodiversité.

Aux yeux de la communauté internationale, et quel que soit le niveau de

développement économique des pays, la biodiversité et les services écosystémiques représentent aussi une source nouvelle et incomparable de richesse encore mal valorisée. Des modalités originales de régulation économique ou de gouvernance permettent d'envisager d'une manière renouvelée de révéler ces valeurs et d'en partager les bénéfices, d'impliquer les acteurs économiques et les populations concernées.

Les scientifiques estiment avec effroi que la perte actuelle de biodiversité est de l'ordre de ce qu'elle a pu être lors des 5 grandes phases de disparition des espèces qu'a connu la Planète Terre à l'échelle géologique. Ce que des impacts de météorites géantes et des éruptions volcaniques gigantesques ont réalisé, avec comme conséquence une modification progressive de la faune et notamment la disparition des dinosaures, la population humaine est en train de le reproduire. La dégradation de la biodiversité et des services écosystémiques représente une menace dont on commence seulement à bien mesurer les conséquences écologiques, mais aussi sociales et économiques. Ainsi si des politiques volontaristes pour la biodiversité et les services écosystémiques ne se mobilisent pas le coût économique de cette non action est estimé à 14 000 milliards d'euros par an à l'horizon 2050.

La biodiversité est donc un fondement de la réalisation du développement durable, un facteur d'amélioration des conditions de vie des populations et de prospérité économique des Etats.

C'est dans ce contexte que le Gabon et le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique accueilleront, du 6 au 8 septembre 2010 à Libreville, en partenariat avec l'Union Africaine, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), les commissions économiques sous régionales, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'Union mondiale pour la Nature (UICN), la Première Conférence de haut niveau des Pays d'Afrique sur le thème :

« Biodiversité et lutte contre la pauvreté : quelles opportunités pour l'Afrique ? »,

Cette conférence panafricaine permettra d'entreprendre une réflexion qui devrait aboutir à l'adoption des activités concrètes de valorisation de la biodiversité, des services écosystémiques et des ressources naturelles renouvelables en tant que facteurs de contribution à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Elle offrira aussi la possibilité pour les Etats africains de préparer leurs propositions et positions pour le segment de haut niveau de la 65^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui se tiendra pour la première fois sur le thème de la biodiversité le 22 septembre 2010 à New York. Elle offrira par ailleurs l'occasion à l'Afrique de

coordonner sa position dans la perspective de la tenue de la 10^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique qui se réunira du 18 au 29 octobre à Nagoya.

▪ **OBJECTIFS**

Objectif global :

La conférence panafricaine de Libreville vise à définir les approches et modalités d'intégration de la problématique de la diversité biologique dans les politiques, stratégies, plans et programme de développement économique et de lutte contre la pauvreté en Afrique.

Objectifs spécifiques :

La conférence panafricaine de Libreville a pour objectif d'affiner les priorités africaines en matière de biodiversité pour consolider une position africaine commune dans les débats internationaux, notamment les enjeux d'une part de la réunion de haut niveau de la 65^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la biodiversité qui se tiendra le 22 septembre 2010 à New York parallèlement au Sommet de l'ONU consacré aux objectifs du millénaire pour le développement et d'autre part de la réunion de la 10^{ème} Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique qui aura lieu du 18 au 29 octobre 2010 à Nagoya au Japon.

La conférence panafricaine de Libreville devra notamment aborder les thématiques suivantes dans le contexte du développement économique et de l'éradication de la pauvreté:

- Stratégie biodiversité pour la période post 2010 : progrès, contraintes et actions futures pour la diversité biologique et les services fournis par la nature ;
- Avantages et conditions de la conservation de la biodiversité et de la disponibilité des services éco-systémiques, de l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables, de l'accès et du partage des avantages issus des ressources génétiques et d'autres ressources financières ;
- Contribution de la biodiversité et des services éco-systémiques à l'atténuation, à l'adaptation aux changements climatiques et à la lutte contre la désertification et à la restauration des terres, à la sécurité alimentaire et à la santé publique ;
- Comité panafricain de l'IPBES, plateforme scientifique intergouvernementale sur la biodiversité et les services des écosystèmes (équivalent du GIEC sur le climat).

Cette conférence permettra d'autre part d'identifier les opportunités de valorisation de la biodiversité et des services éco-systémiques en vue de contribuer à la croissance

économique, à la création d'emploi, aux investissements et l'éradication de la pauvreté.

▪ **RESULTATS ATTENDUS DE LA CONFERENCE**

Les résultats de la conférence de Libreville devront porter sur la consolidation et l'adoption d'une position africaine commune notamment sur :

- la révision et la mise à jour du Plan stratégique de la Convention pour la période 2011-2020, ainsi que les améliorations à apporter aux mécanismes de soutien pour une mise en œuvre efficace dudit plan stratégique en tenant compte des besoins et priorités de l'Afrique ;
- le protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages qui sera adopté à la Conférence de Nagoya et qui contribuera considérablement à l'amélioration de la mise en œuvre du développement durable et à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement;
- un programme de travail conjoint permettant d'assurer les synergies et les complémentarités entre les trois conventions de Rio aux fins de faciliter leur intégration aux politiques de développement des pays africains et maximaliser les bénéfices environnementaux au niveau national, sous régional et mondial ;
- une feuille de route relative à la mise en place et à l'opérationnalisation du comité panafricain de l'IPBES ;
- une feuille de route qui définit les conditions et modalités de préparation et de mise en œuvre des programmes d'action de l'économie verte en Afrique ;
- une feuille de route pour faciliter les échanges d'expériences à l'échelle de la région ou de la sous-région sur l'intégration de la biodiversité dans le développement et la mise en œuvre des politiques sectorielles et intersectorielles et dans la lutte contre la pauvreté.

2. FORMAT DE LA CONFERENCE

La conférence panafricaine s'articule autour de deux axes principaux :

- Une réunion du segment technique (30 août au 5 septembre) ;
 - Une réunion du segment ministériel (6 au 7 septembre) ;
 - Une réunion présidentielle (8 septembre).
-
- La réunion du segment technique comprendra l'ensemble des experts notamment les Points Focaux de la Convention sur la Diversité Biologiques et des Personnes ressources identifiées qui sont entre autres, les chercheurs, les représentants des Organisations et Institutions Gouvernementales Internationales et Nationales, les représentants des Organisations et Institutions Non Gouvernementales Internationales et Nationales. Ladite réunion sera chargée d'examiner l'ensemble des thématiques inscrites à l'ordre du jour de la Conférence panafricaine, de préparer les positions pour la CoP 10 et pour l'AGNU et de soumettre un document de synthèse à l'appréciation et validation des Ministres ;
 - Les Ministres Africains en charge de l'Environnement et leurs collègues en charge des questions de l'Economie et du Développement se pencheront sur le document synthèse de travail afin de formuler la position commune africaine sur chacune des thématiques identifiées. Ces positions seront soumises à l'appréciation du segment présidentiel pour constituer la voix africaine à la soixante cinquième Assemblée Générale des Nations Unies et à la CoP 10 de Nagoya.

▪ CALENDRIER DU SEGMENT TECHNIQUE :

- Lundi 30 août : arrivée des délégués techniques (points focaux CDB,)
- Mardi 31 août : présentation des textes de négociations de la CoP 10 et discussion des points importants pour l'Afrique
- Mercredi 1^{er} et Jeudi 2 septembre : préparation des positions communes à soumettre à la conférence panafricaine de Libreville concernant la CoP 10
- Mercredi 1^{er} : arrivée des délégués techniques (économie et développement)
- Jeudi 2 septembre (matin) : présentation des enjeux de la biodiversité, de la CDB et de la CoP 10 aux délégués techniques économie et développement.
- Jeudi 2 septembre (après-midi) : Discussions consacrées aux opportunités de valorisation de la biodiversité et des écosystèmes en vue de contribuer à la croissance économique, la création d'emploi, les investissements et la réduction de la pauvreté. Présentation commune de la réunion biodiversité de l'Assemblée

Kommentar [DB1]: •Nos commentaires : Compte tenu de ce que les experts du secteur de l'économie et finance semblent exclusivement intéressés par les aspects économiques, nous suggérons que les experts de l'environnement se retrouvent du 1^{er} au 3 septembre en mi-journée pour examiner les points prioritaires de négociation/position commune africaine et autres thématiques environnementales. Ils seront rejoints le 3 septembre mi-journée par les délégués techniques de l'économie pour les discussions consacrées aux opportunités de valorisation de la biodiversité et des écosystèmes en vue de contribuer à la croissance économique, la création d'emploi, les investissements et la réduction de la pauvreté.

Générale des Nations Unies, de ses enjeux et des questions à traiter. Discussion sur les thématiques.

- Vendredi 3 septembre : Positionnement sur les thématiques de l'AGNU et proposition de positions à soumettre à la conférence panafricaine de Libreville.
- Samedi 4 septembre : Poursuite de la préparation des propositions.
- Dimanche 5 septembre : Préparation technique et politique finale pour la conférence panafricaine

▪ **CALENDRIER DU SEGMENT MINISTERIEL ET PRESIDENTIEL :**

- Samedi 4 et Dimanche 5 septembre : Arrivée des Ministres et visite éventuelle d'un parc national du Gabon.
- Dimanche soir : projection du film Océan
- Lundi 6 septembre : Ouverture officielle de la conférence panafricaine. Présentations et discussions ministérielles d'une part sur les opportunités, les conditions et modalités de préparation et de mise en œuvre des programmes d'action de l'économie verte en Afrique, et d'autre part sur l'intégration des questions de biodiversité et de services écosystémiques dans les programmes sectoriels de développement et de lutte contre la **pauvreté**.
- Lundi 6 septembre (soirée): dîners entre les ministres à l'invitation du Ministre de l'environnement du Gabon
- Mardi 7 septembre : départ des Ministres chargés de l'économie et du développement ; présentations et discussions des propositions de positions communes pour la CoP 10 et l'AGNU par les Ministres chargés de l'environnement.
- Mardi 7 septembre (soirée) : réception et dîner de gala à l'invitation de la Présidence du Gabon
- Mercredi 8 septembre : Ouverture du sommet présidentiel
- Mercredi après-midi et soirée : Présentation des résultats et des conclusions de la conférence panafricaine de Libreville

Kommentar [DB2]: -Pour les mêmes raisons, et surtout pour maintenir l'intérêt des ministres en charge des questions économiques, nous suggérons que les discussions ministérielles commencent par les opportunités, les conditions et modalités de préparation et de mise en œuvre des programmes d'action de l'économie verte en Afrique. Ceci permettrait de les libérer après le premier jour (qui comprendra par ailleurs la cérémonie d'ouverture). Les ministres de l'environnement, eux, pourront se concentrer sur les questions purement environnementales/positions communes jusqu'à la fin de la conférence, en ayant pris en compte les priorités identifiées y compris en ce qui concerne l'économie verte.

DEROULEMENT DU SEGMENT

Le segment ministériel sera introduit par des conférences générales ou de prestiges. Ensuite chacune des thématiques sera introduite par deux conférenciers invités de haut niveau qui situeront la thématique et son évolution ainsi que les enjeux des négociations dans un contexte internationale et africain. Puis la synthèse préparée par le segment technique sera présentée pour être enfin discutée par les Ministres.

Conférence de prestige :

Chaque journée sera introduite par une conférence de prestige

Lundi 6 septembre : La transition vers une économie durable est-elle à la portée des pays africains ? **Tim Jackson** (Commission du développement économique, Grande Bretagne)

Mardi 7 septembre : Biodiversité et services écosystémiques: état des lieux, inquiétudes et potentialités **Gilles Bœuf** (Président du MNHN, France)

Mercredi 8 septembre : Vers une économie verte à l'Africaine ? : **Paul Hawken** (USA)

Présentation des thématiques :

Lundi 6 septembre

Avantages et conditions de la conservation de la biodiversité et de la disponibilité des services écosystémiques, de l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables, de l'accès et du partage des avantages issus des ressources génétiques et d'autres ressources financières :

Conférenciers invités : **Chimere Diaw** (Cameroun) et **Sem Shikongo** (Namibie)

Présentation de la synthèse technique : **Samuel Dieme** (Sénégal)

Contribution de la biodiversité et des services écosystémiques à l'atténuation, à l'adaptation aux changements climatiques et à la lutte contre la désertification et à la restauration des terres, à la sécurité alimentaire et à la santé publique :

Conférenciers invités : **Andy Dobson** (USA) et **Patrick Caron** (France)

Présentation de la synthèse technique : **Djamel Echrik** (Algérie)

Mardi 7 septembre

Stratégie biodiversité pour la période post 2010 : progrès, contraintes et actions futures pour la diversité biologique et les services fournis par la nature :

Conférenciers invités : **Robert Watson** (UK),

Présentation de la synthèse technique :

Comité panafricain de l'IPBES, plateforme scientifique intergouvernementale sur la biodiversité et les services des écosystèmes :

Conférenciers invités : **Robert Scholes** (South Africa) et **Marthe Mapangou** (Gabon)

Présentation de la synthèse technique : **Alfred Oteng-Yeboah** (Ghana)

MODALITES D'ORGANISATION (A finaliser)

Cette partie va intégrer les aspects pratiques et opérationnels tels que la composition d'un comité national, l'éventualité d'un comité international, le plan de préparation activité par activité (chemin critique)

Les échéances de la Conférence porteront sur les thématiques ci-dessous.

COMMISSION 1 :
« STRATEGIE BIODIVERSITE POUR LA PERIODE POST 2010 :
PROGRES, CONTRAINTES ACTIONS , MOYENS A METTRE EN ŒUVRE
POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET LES SERVICES FOURNIS PAR LA NATURE »

1. La biodiversité est à la base du fonctionnement des écosystèmes et de la disponibilité des services écosystémiques essentiels pour le bien-être humain. Par conséquent, son érosion continue a des implications majeures pour le bien-être actuel et futur de l'humanité. Selon l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, les deux tiers des écosystèmes de la planète sont à un stade avancé de dégradation.
2. En 2002, la Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur la diversité biologique a établi un objectif, « atteindre, d'ici à 2010, une réduction significative du rythme actuel de perte de biodiversité à l'échelle mondiale, régionale et nationale en tant que contribution à la lutte contre la pauvreté et pour le bénéfice de toute la vie sur Terre ».
3. L'objectif biodiversité de 2010 a inspiré l'action à plusieurs niveaux. Toutefois, ces actions n'ont pas atteint une ampleur suffisante pour répondre aux pressions qui s'exercent sur la biodiversité. En outre, il n'y a pas eu d'intégration d'envergure suffisante des questions relatives à la biodiversité dans les politiques, stratégies et programmes, et donc, les facteurs sous-jacents de la perte de biodiversité n'ont pas été significativement réduits. Alors qu'il y a désormais une plus grande compréhension des liens entre la biodiversité, les services écosystémiques et le bien-être humain, la valeur de la biodiversité n'est pas encore reflétée dans les politiques générales et les structures d'incitation.
4. D'autre part, l'analyse de scénarios révèle un large éventail d'options pour régler la crise. Une action déterminée pour valoriser et protéger la diversité biologique profitera aux individus de bien des façons, notamment par une meilleure santé, une plus grande sécurité alimentaire et une moindre pauvreté. Elle contribuera également à ralentir le changement climatique en permettant aux écosystèmes de stocker et d'absorber plus de carbone, aidant ainsi les populations à s'adapter au changement climatique, en augmentant la résilience des écosystèmes et en les rendant moins vulnérables. Une meilleure protection de la biodiversité est donc un investissement prudent et rentable pour la réduction des risques pour la communauté mondiale. L'atteinte d'un tel résultat positif nécessite des actions aux points d'entrée multiples, et en particulier:
 - a) Prendre des mesures pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la perte de biodiversité, y compris les modes de consommation, en s'assurant que les questions de biodiversité soient intégrées dans l'ensemble des préoccupations du gouvernement et de la société, à travers la communication, l'éducation et la sensibilisation, mais aussi par des mesures d'incitation appropriées, et l'évolution institutionnel.
 - b) Prendre dès maintenant des mesures pour réduire les pressions directes sur la biodiversité. L'engagement des secteurs de l'agriculture, des forêts, de la pêche, du tourisme, de l'énergie et d'autres secteurs sera indispensable pour y parvenir. A cet effet, les questions liées à la lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse sur la biodiversité, ainsi que celles liées aux Changements Climatiques, au plan national ou régional, devraient être prises en compte. Lorsque des compromis entre la protection de la biodiversité et d'autres objectifs sociaux existent, ceux-ci peuvent souvent être minimisés en utilisant des approches telles que l'aménagement du territoire et des mesures d'efficacité. Lorsque des pressions multiples menacent les écosystèmes vitaux et les services qu'ils fournissent, une action urgente est nécessaire pour réduire ces pressions se prêtant le mieux à une aide ponctuelle, telles que la surexploitation ou la pollution, afin d'éviter que des pressions insolubles, en particulier le changement climatique, poussent le système au-delà des limites d'un état dégradé.

- c) Poursuivre l'action directe pour la sauvegarde et le cas échéant, la restauration de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes. Alors que les actions à plus long terme pour réduire les causes sous-jacentes de la biodiversité entrent en vigueur, des mesures immédiates peuvent aider à conserver la biodiversité, notamment dans les écosystèmes fragiles, par le biais d'aires protégées, la restauration des habitats, les programmes de rétablissement des espèces et d'autres interventions de conservation ciblées.
 - d) Des efforts sont également nécessaires pour maintenir la disponibilité continue des services des écosystèmes et assurer l'accès à ces services, en particulier pour les populations pauvres qui en dépendent plus directement. L'entretien et la restauration des écosystèmes constituent généralement des moyens rentables pour lutter contre le changement climatique. Par conséquent, bien que le changement climatique soit une menace supplémentaire pour la biodiversité, réagir à cette menace ouvre un certain nombre d'opportunités de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.
5. Lors de sa dixième réunion à Nagoya, dans la préfecture d'Aichi, au Japon, en octobre 2010, la Conférence des Parties devrait adopter une version révisée et mise à jour du Plan stratégique pour la Convention pour la période 2011-2020. L'objectif du Plan stratégique 2011-2020 est de promouvoir la mise en œuvre effective de la Convention par le biais d'une approche stratégique comprenant une vision partagée, une mission, des buts et objectifs stratégiques qui inspirent l'action de grande envergure par toutes les Parties et parties prenantes. Il fournira également un cadre pour l'établissement d'objectifs nationaux et pour améliorer la cohérence dans l'application des dispositions de la Convention et des décisions de la Conférence des Parties, y compris les programmes de travail. Il servira également de base pour le développement d'outils de communication capables d'attirer l'attention et l'engagement des intervenants, facilitant ainsi l'intégration de la biodiversité dans les programmes nationaux et mondiaux. La mise en œuvre du Plan stratégique sera renforcée par la mise en œuvre du Plan d'action 2011-2020 sur les Villes et la biodiversité à être adopté lors du Sommet Ville et Biodiversité de Nagoya, qui se tiendra en octobre 2010, ainsi que par le Plan d'action sur la coopération Sud-Sud à être adopté lors du Premier forum du G77 sur la biodiversité pour le développement qui se tiendra également à Nagoya en octobre 2010. Le Plan d'action sur le secteur des affaires et la biodiversité permettra également d'améliorer la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique de la Convention.
6. Atteindre la vision, la mission et les objectifs du Plan stratégique mis à jour et révisé nécessitera des améliorations considérables concernant la façon dont la Convention fonctionne afin de proposer un environnement favorable amélioré aux niveaux mondial et national. Bien que la plupart des activités de mise en œuvre de la Convention interviennent au niveau national, les organes de la Convention ont un rôle clé à jouer dans l'examen de la mise en œuvre, la promotion de la coopération pour traiter des questions communes, et l'assurance que les mécanismes de soutien sont fournis pour le renforcement des capacités; la production, l'utilisation et le partage de connaissances; et l'accès aux ressources financières et à d'autres ressources.
7. La majorité des actions en vertu de la Convention sont initiées et accomplies au niveau national ou sous-national. En plus, aux niveaux national et local, la volonté politique émerge plus concrètement lorsqu'elle répond à l'opinion publique influencée par la société civile, le secteur des affaires et les médias. Il est donc important de traduire la Vision, la Mission et les Objectifs du Plan stratégique en instruments appropriables par le niveau national et qui y seront efficaces.

Il est prévu que les Parties puissent établir leurs propres objectifs ou engagements envers la biodiversité en accord avec les objectifs mondiaux de ce Plan stratégique ainsi que leurs propres besoins nationaux, leurs priorités et leur évaluation des menaces, et incorporent ceux-ci dans leurs stratégies nationales révisées et mises à jour pour la biodiversité.

8. La plupart des pays signalent qu'ils n'ont pas de capacité suffisante en ressources humaines pour la mise en œuvre de la Convention et que le personnel responsable n'a souvent qu'un accès limité à l'information dont il a besoin et aux moyens de l'analyser. Parallèlement, la première série d'ateliers SPANDB a en fait révélé qu'il y a une mine d'informations, d'expertises et d'expériences au sein des Parties à la Convention et des organisations partenaires. Le défi est de mobiliser ces connaissances pour soutenir la mise en œuvre de la Convention.
9. Des mécanismes de soutien améliorés sont nécessaires pour la mise en œuvre efficace du nouveau plan stratégique pour la biodiversité. Des efforts de renforcement des capacités seront nécessaires pour :
 - a) Faciliter la mise en œuvre nationale du nouveau Plan stratégique
 - b) Aider les pays à traduire en objectifs et engagements nationaux le Plan stratégique pour la période suivant 2010, adopté à Aichi-Nagoya,
 - c) Incorporer les objectifs et engagements nationaux dans une « seconde génération » de SPANDB qui sont des outils efficaces pour intégrer la diversité biologique dans les politiques nationales plus larges
 - d) Renforcer les compétences en communication, éducation et sensibilisation du public des points focaux nationaux
 - e) Établir un réseau fonctionnel de savoir et d'expertise en biodiversité
 - f) Fournir de façon adéquate les ressources financières et d'autres ressources essentielles, en tirant partie des mécanismes financiers existants et innovants.
10. Un suivi et une révision améliorés de la mise en œuvre de la Convention sont aussi requis. La création de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, tout comme le Réseau d'observation de la biodiversité actuellement en cours de développement sont des contributions dont il faudrait s'approprier. Une amélioration des rapports nationaux et du rôle des organes de la Convention pourrait aussi être nécessaire.

Questions pour la discussion :

- Quelle est la vision et quelles sont les directives des ministres africains en charge de l'environnement, de l'économie et du développement, ainsi que leurs différents partenaires techniques et financiers sur les éléments d'une nouvelle stratégie biodiversité pour la période post 2010, compte tenu des enseignements tirés de la mise en œuvre de l'Objectif 2010 de la Convention sur la Biodiversité ?
- Au regard du rôle des différentes parties prenantes (y compris le secteur des affaires), comment peut-on améliorer l'implication de ces diverses parties et accroître la sensibilisation et l'engagement du public envers la stratégie biodiversité pour la période suivant 2010?
- De quelle sorte de renforcement des capacités a-t-on besoin pour garantir que la stratégie biodiversité pour la période post 2010 se retrouve dans les priorités de développement national et local, d'une part ; et qu'elle est intégrée à la fois dans

l'ensemble d'un gouvernement ainsi que dans tous les secteurs de la société et de l'économie?

- Comment peut-on faciliter le transfert de technologies et comment promouvoir les meilleures pratiques et les échanges d'expérience y compris les échanges Sud-Sud?

Bureau de la sous commission :

Président : PNUD

1^{er} Vice-président : Coopération allemande (GTZ)

2^{ème} Vice-président : Mission de coopération japonaise

3^{ème} Vice-président : Shell Gabon

Rapporteur n°1 : CEEAC

Rapporteur n°2 : UEMOA

SOUS COMMISSION 2 :
« BIODIVERSITE, SECURITE ALIMENTAIRE ET SANTE »

11. La diversité biologique sauvage peut être source essentielle de nourriture en milieu non urbain (racines, fruits, viande de brousse, etc.). Son remplacement par l'élevage ou l'agriculture (biodiversité domestique) est coûteuse en espace et en énergie ; elle a souvent des conséquences négatives sur l'environnement (fertilisants, pesticides, feux de brousse). Des alternatives existent, mais sont peu répandues (élevage en ranch d'animaux semi domestiqués). Quant aux produits de la pêche, ils sont irremplaçables pour certaines populations intérieures (lacs) ou côtières.
12. En outre la perte de biodiversité entraîne de graves modifications de l'environnement qui ont des conséquences importantes sur la sécurité des personnes (glissement de terrains, inondations, sécheresses, désertification, ...) que ce soit en créant des risques ou en aggravant les conséquences de risques existants :
13. Par ailleurs, les plantes et dans une moindre mesure les animaux, représentent en Afrique l'essentiel de la pharmacopée qui conditionne la santé des populations défavorisées. La vérification de leurs vertus, la propagation des utilisations possibles et l'augmentation de la production sont une alternative cruciale à l'utilisation des médicaments de synthèse fort coûteuse et souvent inaccessible aux populations rurales et forestières.

Questions pour la discussion :

- Comment évaluer les risques, leur aggravation ou leurs conséquences pour les populations?
- Quelles mesures prendre pour éviter ces risques liés à la dégradation ou la disparition des écosystèmes ?

- le poids de la diversité biologique sauvage comme source alimentaire en zones rurales, forestières, côtières ou urbaine ;
- les évolutions possibles vers d'autres mécanismes que l'exploitation directe (élevage ou culture semi extensives, élevage en ranch, aquaculture) ;
- la satisfaction des besoins de populations en constante augmentation face à des écosystèmes limités.
- Quelle est la part des médicaments dérivés de la biodiversité dans la pharmacopée ?
- Comment vérifier les propriétés médicamenteuses ?
- Comment diffuser le savoir faire ?
- Comment améliorer la disponibilité des produits ?

Bureau de la Sous Commission :

Président : FAO

1^{er} Vice-président : OMS

2^{ème} Vice-président : NEPAD

3^{ème} Vice-président : BAD

Rapporteur n°1 : CORAF

Rapporteur n°2 : CEBEVIRA

SOUS COMMISSION 3 :

**« CONSERVATION ET UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITE,
ACCES ET PARTAGE DES BENEFICES DES RESSOURCES GENETIQUES : CONTRIBUTION POUR
LE DEVELOPPEMENT ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE EN AFRIQUE »**

14. La diversité biologique est aussi un atout économique et financier. Le préambule de la Convention sur la diversité biologique affirme que la conservation de la diversité biologique est une préoccupation commune à l'humanité et est une partie intégrante du processus de développement et reconnaît que « le développement économique et social et l'éradication de la pauvreté sont les premières priorités des pays en développement qui prennent le pas sur toutes les autres ». De plus, le préambule de la Convention mentionne également que « la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique revêtent la plus haute importance pour la satisfaction des besoins alimentaires, sanitaires et autres de la population de la planète, qui ne cessent de croître, et que l'accès aux ressources génétiques et à la technologie ainsi que leur partage sont de ce fait indispensables ».
15. La diversité biologique est une source importante d'activités économiques. Elle représente des revenus importants au niveau local et national pour les économies nationales des pays africains. Des centaines de milliers d'emplois en dépendent : forêts, produits forestiers non ligneux, pêche, aquaculture, fibres, médicaments, animaux de compagnie, tourisme, pollinisation des cultures, etc.

Il s'agit d'une ressource renouvelable, mais rapidement épuisable. Son exploitation, gage de sa survie en raison de son intérêt, doit être durable. Ceci concerne aussi bien l'exploitation aux fins de satisfaire les besoins des populations locales que le commerce international, source de revenus pour toute nation.

16. La détérioration des services écosystémiques résultant de la perte de biodiversité inflige de sévères conséquences sur les sociétés et les économies humaines et pour le futur de la vie sur la planète. Les populations pauvres sont particulièrement vulnérables à ces conséquences puisqu'elles sont directement dépendantes de la diversité biologique pour leur survie quotidienne. Soixante-dix pourcent des populations pauvres du monde vivent en zone rurale et dépendent directement de la diversité biologique pour leur bien-être. Environ 1,6 milliards d'individus comptent sur les produits forestiers ligneux et non ligneux pour leurs moyens d'existence. Soixante millions d'autochtones sont totalement dépendants des forêts. Un milliard d'individus à travers le monde dépendent de médicaments issus des plantes forestières pour leurs besoins médicaux. Quelque 1,2 milliard de personnes sont dépendantes de l'agroforesterie. Cependant, 13 millions d'hectares de forêt disparaissent chaque année. Plus de 3 milliards d'individus dépendent de la biodiversité marine et côtière pour leur subsistance. On estime que pour un milliard de personnes vivant dans les pays en développement le poisson constitue la première source d'alimentation. Et pourtant, 80% des pêcheries mondiales sont au maximum de leur exploitation ou même surexploitées. C'est pour cette raison que l'Objectif biodiversité de Johannesburg de réduire de façon significative le taux de perte de biodiversité d'ici 2010 a été intégré en 2006 en tant que partie intégrante de l'Objectif 7 des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Le but de l'Objectif 7 est d'«Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la perte des ressources environnementales ». L'intégration de la biodiversité dans les stratégies de développement est donc essentielle.
17. Le but d'intégrer la biodiversité est d'internaliser les objectifs de conservation de la diversité biologique, d'utilisation durable des ressources biologiques et d'accès et de partage des avantages des ressources génétiques dans les secteurs et plans de développement, les politiques et les programmes économiques ; et ainsi au sein de toutes les activités humaines. Une façon de progresser est de déplacer l'argumentation pour la biodiversité en tant que telle vers la gestion des services qu'elle soutient. Pour ses promoteurs, la problématique devient alors plus pertinente et plus tangible. Par exemple, l'utilisation de nouvelles approches comme l'économie des écosystèmes et de la biodiversité ainsi que l'intégration des services écosystémiques dans la planification du développement, déplace l'attention là où elle est nécessaire. Les procédures d'évaluation environnementale stratégique et les outils existants comme les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité peuvent ainsi être considérés dans le cadre de la planification du développement national et des stratégies de réduction de la pauvreté.
18. L'intégration de la biodiversité dépend des capacités des parties prenantes à mettre en œuvre les trois objectifs de la Convention à divers niveaux. Ces capacités sont particulièrement faibles dans les pays les moins avancés où des réformes de décentralisation seraient nécessaires pour créer des structures de mise en œuvre appropriées sur le terrain. À cet égard, plus de pouvoir doit être conféré aux ONG, aux communautés locales et aux groupes autochtones en facilitant les cadres légaux et juridiques.
19. Par ailleurs, les pays africains, possèdent, pour la plupart d'entre eux, une grande richesse en ressources génétiques. Tous considèrent qu'ils ne tirent pas profit, d'une façon convenable, des avantages tirés de l'exploitation de ces ressources.

C'est dans ce cadre que se situe le débat sur l'élaboration et la négociation d'un régime international relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation qui devraient. Cette question devrait être débattue lors de la Conférence de Nagoya (Japon) en Octobre 2010.

Questions pour la discussion :

- Quels ont été les obstacles au traitement de la biodiversité dans le « développement » en Afrique?
- Pourquoi est-il nécessaire d'intégrer la biodiversité dans le développement des pays africains?
- Comment peut-on engager la communauté de la coopération pour le développement dans la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2020 de la Convention?
- Comment peut-on assurer la mise en œuvre de l'instrument international attendu sur l'accès et le partage des avantages à adopter à la dixième Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique?
- Comment intégrer l'ordre du jour de la biodiversité dans l'économie verte?
- Quels mécanismes additionnels de financement public et privé, nouveaux et innovants, à la fois de portée mondiale et nationale, sont disponibles pour traiter de la perte de la biodiversité ?
- Quelles options et outils politiques sont disponibles pour mettre en exergue les valeurs non-commerciales des écosystèmes et de biodiversité, et pour les intégrer de façon efficace dans les processus décisionnel à tous les niveaux ?
- Comment les questions/modalités pour un mécanisme additionnel pour le financement de la biodiversité peuvent-elles être liées efficacement aux questions de lutte contre la pauvreté et pour le développement ?
- Quelles mesures réglementaire et économique pour conserver et utiliser de manière durable les ressources génétiques (et éventuellement les savoirs faire traditionnels associés) en intégrant les complexités sociales, politiques, environnementales et économiques de la gestion de ces ressources ?

Bureau de la sous-commission :

Président : Union européenne

1^{er} Vice-président : Banque mondiale

2^{ème} Vice-président : CEEAC

3^{ème} Vice-président : WCS international

Rapporteur n°1 : Communauté des Etats du Maghreb

Rapporteur n°2 : RAPPAC

SOUS COMMISSION 4 :
**« CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET BIODIVERSITE : LE ROLE DE LA BIODIVERSITE DANS
LES MESURES D'ATTENUATION ET D'ADAPTATION »**

20. Le Groupe spécial d'experts techniques (AHTEG) sur la biodiversité et les changements climatiques a conclu que les changements climatiques ont des effets négatifs sur de nombreux écosystèmes et leurs services si essentiels pour le bien-être humain avec des conséquences économiques défavorables, notamment la perte du capital naturel, des recettes du tourisme et la perte de protection contre les catastrophes naturelles. Au niveau des espèces, l'élévation de température de seulement 1° C devrait entraîner des risques accrus d'extinction pour 10% d'espèces supplémentaires. Si certaines espèces et écosystèmes démontrent une certaine capacité d'adaptation naturelle, d'autres témoignent déjà des effets néfastes des changements climatiques à leur niveau actuel, qui sont encore bien modestes comparé à la plupart des changements prévus.
21. Les océans constituent un élément fondamental du cycle de carbone planétaire et agissent comme un puit à long terme pour les émissions de dioxyde de carbone : on estime que 25 à 30 % des émissions cumulées de CO₂ d'origine anthropique ont été absorbées par les océans. Toutefois, les récentes découvertes scientifiques ont souligné les effets néfastes de l'augmentation des concentrations de dioxyde de carbone dans les océans. Non seulement les océans et les mers se réchauffent et leur niveau se rehausse, mais la chimie de l'océan a changé à la suite de l'absorption de dioxyde de carbone, un phénomène connu aujourd'hui sous le terme d'acidification des océans. L'acidité des océans a augmenté de 30% depuis la révolution industrielle - un changement qui est environ 100 fois plus rapide que tout changement de l'acidité ayant eu lieu au cours des 50 derniers millions d'années. Le niveau d'acidité en surface dans les océans devrait poursuivre son augmentation de manière significative au cours de ce siècle en l'absence d'efforts importants et efficaces pour réduire les émissions de CO₂.
22. Les conséquences de l'acidification des océans sur la vie marine, et ses effets socio-économiques induits, ne sont pas encore complètement étudiés, mais des découvertes récentes sur la sensibilité des coraux à une acidité plus élevée et sur l'affaiblissement de la formation de la coquille des coquillages sont alarmantes. Les récifs coralliens, écosystèmes marins d'importance économique et écologique, déjà menacés par la hausse des températures de surface en mer et le blanchiment qui en résulte, risquent d'être confrontés à des menaces supplémentaires dues à l'acidification des océans si les concentrations de CO₂ dans l'atmosphère continuent d'augmenter au rythme actuel.
23. Les réponses mondiales au changement climatique comprennent l'atténuation des causes sous-jacentes aux changements climatiques et l'adaptation pour aider les humains et les systèmes naturels à résister aux changements inévitables en attendant que les mesures d'atténuation soient efficaces et à gérer les services fournis par les écosystèmes pour nous aider à mieux faire face aux conséquences du changement climatique. La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, à travers la mise en œuvre de la CDB peut être un facteur important contribuant à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à toutes les échelles et dans toutes les régions du monde.
24. La gestion durable de l'utilisation des terres peut entraîner de multiples avantages qui contribuent à l'atteinte des objectifs tant de la CCNUCC que de la CDB. Cela comprend la protection des forêts naturelles et des stocks de carbone dans les tourbières, la gestion durable des forêts, l'utilisation de cortèges d'espèces indigènes dans les activités de reboisement et les

activités de restauration des terres, la gestion durable des zones humides, et des pratiques agricoles durables. Combinée à des réductions sévères des émissions de combustibles fossiles émettant des gaz à effet de serre, les activités de gestion pour l'utilisation des terres jouent un rôle important pour limiter l'augmentation des concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre et le changement climatique d'origine anthropique.

25. Le potentiel provenant des activités de gestion de l'utilisation des terres pour réduire les émissions et augmenter la séquestration du carbone est estimée dans une fourchette de 0,5 à 4 GtCO₂-eq par année pour les activités de foresterie (REDD, reboisement, gestion des forêts, agroforesterie), et de 1 à 6 GtCO₂-eq par année pour les pratiques d'agriculture durable. Atteindre ce potentiel dépend cependant de la conception et des moyens de mise en œuvre, incluant la prise en compte en amont des avantages conjoints et en le faisant avec l'aide de la technologie, du financement et du renforcement des capacités. Par exemple, les forêts primaires sont généralement plus riches en carbone et en diversité biologique que les autres écosystèmes forestiers, comme les forêts naturelles modifiées et les plantations forestières. En conséquence, la conservation des forêts existantes, en particulier des forêts primaires, empêche les émissions futures de gaz à effet de serre par la perte de stocks de carbone et assure le stockage continu du carbone, en plus de la conservation de la biodiversité. Les aires protégées offrent aussi un fort potentiel pour le stockage et la capture du carbone car environ 15% du stock de carbone terrestre se situe actuellement dans les aires protégées. La gestion efficace et l'expansion des réseaux d'aires protégées pourraient contribuer à l'atténuation du changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre à venir, et en protégeant les stocks existants de carbone ; et du même coup, contribuer à la protection de la biodiversité.
26. Beaucoup de réponses au changement climatique misent principalement sur des infrastructures défensives telles que le renforcement des digues, le déplacement des communautés ou des routes, et la construction de barrages supplémentaires. De telles réponses par des infrastructures peuvent souvent s'avérer nécessaires, mais le problème est que beaucoup sont entreprises sans chercher suffisamment à utiliser les services que les écosystèmes peuvent fournir pour atteindre le même objectif de façon plus durable, avec des coûts réduits et avec plus d'avantages collatéraux. En outre, sans études d'impact appropriées, les investissements dans les infrastructures lourdes peuvent avoir des conséquences négatives involontaires sur la biodiversité. À titre d'exemple, rétablir les services de régulation des crues par les zones humides peut être une option attrayante pour les travaux d'ingénierie contre les inondations, tout en offrant des avantages supplémentaires pour la pêche et les loisirs. La neuvième réunion de la Conférence des Parties à la CDB, et la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la CCNUCC, ont reconnu les possibilités d'entamer des discussions sur de telles mesures d'adaptations fondées sur les écosystèmes.
27. Les mesures d'adaptation fondées sur les écosystèmes cherchent à utiliser et à restaurer les services fournis par les écosystèmes comme une réponse aux conséquences des changements climatiques. Elles englobent un éventail de stratégies où la gestion, la restauration et l'utilisation des écosystèmes sont associées pour fournir les services nécessaires au bien-être humain pour faire face à l'accélération des changements climatiques. La mise en œuvre effective des mesures d'adaptation fondées sur les écosystèmes, exige cependant une compréhension de la valeur des services fournis par les écosystèmes et de la vulnérabilité des espèces et des écosystèmes sur lesquels sont basés ces services. Le maintien des écosystèmes naturels, la restauration des écosystèmes dégradés et l'atténuation du changement climatique d'origine anthropique, permet des bénéfices multiples pour les trois Conventions de Rio.

Questions pour la discussion :

- Quelles sont les conséquences en termes de sécurité de la perte de biodiversité aggravée par les changements climatiques ?
- A un niveau régional et international, quelles actions pourraient faciliter l'inclusion efficace des considérations relative à la biodiversité dans les mesures prises face aux changements climatiques ?
- Comment les adaptations fondées sur les écosystèmes peuvent-elles être mieux intégrées dans la mise en œuvre des réponses aux changements climatiques au niveau régional, national et local ?
- Que peuvent être les éléments d'un programme de travail conjoint des trois Conventions de Rio visant à promouvoir les activités d'atténuation et d'adaptation fondés sur les écosystèmes ?
- Quels devraient être les éléments à considérer dans l'investissement pour la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans le but d'assurer des bénéfices communs pour la biodiversité et les sols ?
- Quels sont les besoins financiers et les opportunités associées au renforcement des synergies entre les enjeux de la biodiversité et des changements climatiques?

Bureau de la sous-commission :

Président : Organisation International de la Francophonie/IEPF

1^{er} Vice-président : Mission de coopération allemande (GTZ)

2^{ème} Vice-président : PNUE

3^{ème} Vice-président : WWF international

Rapporteur n°1 : SADEC

Rapporteur n°2 : UICN

SOUS COMMISSION 5 :

**« CONTRIBUTION DE L'AFRIQUE A LA MISE EN PLACE DE LA PLATE-FORME
INTERGOUVERNEMENTALE DE MOBILISATION DE L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE EN
MATIERE DE BIODIVERSITE (IPBES) »**

28. La valorisation des ressources biologiques nécessiterait l'implication accrue de la recherche scientifique. Sans interférer avec le mandat du SBSTTA, plusieurs acteurs souhaitent la mise en place d'une plate forme scientifique. C'est dans cette optique qu'a été formalisée l'initiative IPBES.

Questions pour la discussion :

1. Les enjeux politiques et géopolitiques à considérer
2. Comment porter une voix panafricaine sur un dossier qui occupera le haut de l'agenda international à partir de 2010
3. Quels rapports entre science et politique : définir ce que chacun attend de l'autre.

Bureau de la sous-commission :

Président : Union Africaine

1^{er} Vice-président : Secrétariat de l'IPBES

2^{ème} Vice-président : COMIFAC

3^{ème} Vice-président : SMITHSONIAN

Rapporteur n°1 : Coopération Française

Rapporteur n°2 : CENAREST/GABON

FORMAT SUGGERE POUR LES PAPIERS TECHNIQUES

- Résumé analytique (Executive summary)
- Contexte (Background)
- Enjeux, défis et opportunités (issues, challenges and opportunities)
- Recommandations (Recommendations)
- Références (References)